

Règlement du CASTING

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

L'organisateur est la société Oika Oika, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de St Etienne sous le numéro : 793 417 791
dont le siège social est situé 21 rue Maryse Bastié – ZAC des Murons – 42160
Andrézieux Bouthéon, représentée par M. Thomas Watine.
Ci-après « l'Organisateur ».

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

L'Organisateur propose à toute personne vivant en France métropolitaine ou en Belgique de participer à un concours, sous forme de casting, se déroulant du 4 juin au 7 juillet 2021. L'objet du casting est de sélectionner, pour sa prochaine campagne de communication, 6 personnes qui poseront sur différents supports (print, web et réseaux sociaux). Les personnes retenues participeront à un shooting photo qui aura lieu les 15 et 16 juillet 2021.

Le jury est composé de l'équipe de l'agence Les Globules en charge de la campagne de communication et de l'équipe en charge du projet chez Oika Oika.

ARTICLE 3 – ACCES ET PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation au casting nécessite l'accès à un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile avec connexion Internet. Lors de la première phase de sélection, le participant doit répondre à un questionnaire en ligne et envoyer une mini vidéo sur la page www.oikaoika.fr/casting avant le 7 juillet.

Le Participant s'engage à vérifier l'exactitude des informations qu'il transmet. Les participants seront informés par mail du résultat de la première phase de sélection.

ARTICLE 4 – ELIGIBILITE

4.1 Le casting est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine ou en Belgique.

4.2 Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du casting.

4.3 Le Participant doit disposer d'une adresse e-mail valide ainsi que d'un numéro de téléphone grâce auquel il peut être contacté par l'organisateur afin de l'informer des

résultats du casting et de lui demander le cas échéant des informations complémentaires

4.4 La participation au casting nécessite de n'avoir aucune restriction en cours ou prochaine concernant la participation à un casting photo, ou à un shooting photo, ainsi qu'à l'exploitation de son image. Le participant s'engage, dès son inscription, à participer au shooting prévu les 15 et 16 juillet 2021, et autorise l'Organisateur à utiliser les images en résultant, tout en garantissant l'Organisateur contre toute procédure d'une entité tierce à laquelle le participant serait déjà lié par quelque contrat que ce soit.

4.5 Les candidats sélectionnés à l'issue de la sélection s'engagent à être disponibles les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021 dans la Loire (42).

4.6 La participation exige et implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement.

4.7 Les participants doivent pouvoir fournir à l'Organisateur toute pièce justificative de leur identité ainsi que de leur adresse postale.

4.8 Les participants s'engagent à avoir un casier judiciaire vierge et ne pas faire l'objet de poursuites judiciaires.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION & SELECTION

Le casting se déroule en 2 phases de sélection :

- 1 ère phase : Les participants répondent au questionnaire en ligne jusqu'au 7 juillet 2021 via www.oikaoika.fr/casting. Par la suite, le jury sélectionne les personnes admises à participer à la 2ème phase, et leur présente le projet.
- 2 ème phase : les personnes présélectionnées à l'issue de la 1ère phase seront reçues pour une séance de shooting photos. Les rencontres seront programmées les 15 et 16 juillet 2021.

ARTICLE 6 – VALIDITE DES PARTICIPATIONS

Pour être valide la participation doit répondre aux critères suivants :

- Envoi de l'intégralité des informations demandées par l'Organisateur dans le présent règlement ;
- Vidéo de qualité suffisante pour permettre l'étude et la sélection des participants ;
- Disponibilité impérative de chaque participant les 15 et 16 juillet 2021 pour la rencontre avec le photographe et la prise de vue des lauréats.

Seul l'Organisateur est à-même de juger du respect de ces conditions et le participant le garantit contre toute procédure menée à son encontre du fait du contenu de son envoi.

Chaque participant s'interdit également d'envoyer :

- toute photographie ou vidéos à caractère pornographique, pédophile, raciste ou xénophobe,
- toute photographie ou vidéos dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale,
- toute photographie ou vidéos incitant au crime, à la haine, à la violence ou au suicide,
- toute photographie ou vidéos accompagnée (et/ou contenant) de propos dénigrants ou diffamatoires,
- toute photographie ou vidéos ne respectant pas l'ordre public et soit contraire aux bonnes mœurs,
- et plus généralement, toute photographie non conforme à la réglementation et à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Oika Oika se réserve le droit d'éliminer sans justification dans le cadre du concours toute photographie ou vidéos considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptibles de nuire à son image.

ARTICLE 7 – SHOOTING PHOTO

7.1 Informations

Le lieu du shooting photo sera situé dans la Loire (42) et sera communiqué ultérieurement aux personnes sélectionnées à l'issue de la 1ère phase. Leur déplacement sera pris en charge par l'Organisateur.

7.2 Contrat

Les candidats signeront une autorisation de captation. Les candidats s'engagent à suivre les indications du photographe et de l'équipe de tournage. Aucun lauréat ne peut réclamer la diffusion ou la suppression des photos prises lors du shooting. Oika Oika reste le seul décisionnaire quant à l'utilisation des photos et de tout média dont fait l'objet le casting ou le shooting photo qui en découle.

Une vidéo making off sera réalisée pendant la prise de vue.

L'implication des candidats est une prestation de service non rémunérée.

ARTICLE 8 –EXPLOITATION DES PHOTOS

En participant à la prise de vue, le Participant confère à l'Organisateur le droit d'utiliser pour une durée de 10 ans les photos réalisées lors du shooting organisé les 15 et 16 juillet 2021 (ex : affichage, annonce presse, Internet, édition, web, réseaux sociaux, etc.) sans autre contrepartie financière. Il en est de même concernant l'utilisation de la vidéo making off.

ARTICLE 9 – PLAN DE COMMUNICATION

Afin de promouvoir le casting, Oika Oika met en place un plan de communication dont les supports utilisés sont les suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Posts Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn de l'Organisateur,
- Site Internet www.oikaoika.fr
- Posts Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et sites internet des Oik'animateurs
- Liens sponsorisés Facebook
- Emailing auprès des clients
- Affichage, presse...

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer au casting entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement par les participants. Le présent règlement est soumis aux lois françaises en vigueur.

ARTICLE 11 – ANNULATION

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le casting sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

La seule responsabilité de l'Organisateur est le respect des conditions énoncées dans ce présent règlement. L'Organisateur ne pourrait voir sa responsabilité engagée pour les inconvénients et dommages relatifs à l'utilisation du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des candidatures.

ARTICLE 13 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

L'opération nécessite que soit mis en œuvre un traitement des données à caractère personnel par Oika Oika, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement du 25 mai 2018 relatif à la protection des données (RGPD) et de la loi du 20 juin 2018.

Pour les besoins du casting, la personne participante renseigne directement, via le formulaire d'inscription accessible en ligne, un ensemble de données dont certaines constituent des données à caractère personnel. Les champs identifiés par un astérisque (*) sont des données impératives, qui, si elles ne sont pas renseignées, ne permettent pas à Oika Oika de donner suite à une candidature.

Le traitement ainsi mis en œuvre a pour seules finalités l'examen de la validité des contributions, la sélection des finalistes du casting et le cas échéant le processus de contractualisation avec les figurants. La condition de licéité sur laquelle repose la mise en œuvre du traitement est l'exécution du présent règlement de jeu. Les données collectées au titre des présentes seront conservées par Oika Oika pendant une durée maximum de 3 ans à compter de la date de fin du casting.

La personne participante dispose :

- du droit de demander à Oika Oika confirmation que les données la concernant sont traitées, d'accéder à ces données et d'en demander une copie. Ce droit ne confère cependant pas, à la personne participante, un droit d'obtenir les éléments, notations et justifications relatives au traitement des candidatures elles-mêmes et à la désignation des figurants, qui demeurent des données confidentielles ;
- du droit de faire rectifier toute donnée la concernant qui serait erronée ou obsolète. Ce droit n'a ni pour objet, ni pour effet de modifier les éléments du dossier de candidature tel que déposé par la personne participante ;

À tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978). Vous pouvez en faire la demande à l'Organisateur par e-mail à l'adresse : contact@oikaoika.fr

ARTICLE 14 – MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur le site www.oikaoika.fr/casting.

Oika Oika se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute modification du présent règlement et toute décision de Oika Oika feront l'objet d'une publication sur le site Internet www.oikaoika.fr